

L'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE, VETERINAIRE ET PAYSAGER - Enquête 2014 -

L'enquête d'insertion conduite annuellement par les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager permet de connaître le devenir de leurs jeunes diplômés à court et moyen terme. Les tendances observées sont présentées dans cette note.

- L'accès à l'emploi des ingénieurs diplômés en 2012 et 2013 semble s'être amélioré. Toutefois, les conditions d'emploi à court terme tendent une nouvelle fois à se dégrader, notamment pour les hommes. Les conditions d'emploi à moyen terme présentent des résultats plus mitigés (maintien du nombre de CDI et baisse des rémunérations).

La part des ingénieurs qui poursuit des études tend à la hausse chez les deux promotions sortantes.

- L'enquête 2014 confirme une nouvelle fois que la primo insertion des paysagistes DPLG est difficile. Nombreux à créer leur propre entreprise, leur situation s'améliore à moyen terme.

- Privilégiant moins la profession libérale et malgré des conditions d'emploi un peu moins favorables, les docteurs vétérinaires connaissent une nouvelle fois un accès à l'emploi sans difficulté.

Contexte et méthodologie

Les écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager (ESAVP)¹ réalisent chaque année une enquête d'insertion à court et moyen terme auprès de leurs diplômés. Les jeunes diplômés sont contactés entre février et mars.

En 2013, la population interrogée comprend les ingénieurs et les paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG) en 2012 et en 2013, ainsi que les docteurs vétérinaires de la promotion 2012 ayant obtenu leur thèse d'exercice au moment de l'enquête.

Le taux de réponses des ingénieurs a nettement progressé. Pour le court terme, 88,2% des diplômés de 2013 interrogés en 2014 ont répondu (comparés à 83,5% des diplômés de 2012 interrogés en 2013). **Pour le moyen terme, 77,8% des diplômés de 2012 interrogés en 2014 ont répondu** (comparés à 74,3% des diplômés de 2011 interrogés en 2013) [tableau 1]. Les diplômés qui ont suivi leur cursus d'ingénieur par alternance (apprentissage 7,1 % de la promotion 2013 et 6,2 % de celle de 2012 ou contrat de professionnalisation 1,5 % de la promotion 2013 et

0,5 % de celle de 2012), par la voie de la formation continue (1,1 % de la promotion 2013 et 1,6 % de celle de 2012), ou par la VAE (quelques individus) font également partie du champ de l'étude. Leurs réponses ne sont pas distinguées de celles des jeunes issus de la formation initiale scolaire.

Le taux de réponses des docteurs vétérinaires de la promotion 2012 diminue. Il s'élève à 56,4 % alors qu'il avoisinait 70 % l'an passé.

La population répondante des ingénieurs et celle des docteurs vétérinaires ont subi un redressement statistique selon le cursus emprunté, le sexe et, le cas échéant, la voie de formation afin de les rendre représentatives de celles des diplômés.

L'enquête menée auprès des diplômés de l'école du paysage a collecté 41 réponses auprès de la promotion 2013 et 42 auprès de celle de 2012. Calculés sur ces effectifs très réduits, les indicateurs relatifs à cette population ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Tableau 1. Taux de réponses et description des effectifs répondants à l'enquête 2014

Promotions		Taux de réponses	Effectifs répondants	Dont femmes	Dont formation initiale	Dont apprentissage
Ingénieurs	2013	88,2 %	2 131	1 369	89,9 %	7,1 %
	2012	77,8 %	1 911	1 145	91,3 %	6,1 %
Paysagistes	2013	67,2 %	41	30	95,1 %	-
	2012	63,6 %	42	22	97,6 %	-
Vétérinaires	2012	56,4 %	238	183	100 %	-

La situation des ingénieurs à court terme (promotion 2013)

Comparée à la promotion 2012, l'entrée sur le marché du travail des diplômés de 2013 est un peu plus facilitée mais leurs conditions d'emploi connaissent une nouvelle dégradation. Cette tendance globale traduit des disparités entre hommes et femmes. En effet, les évolutions observées profitent aux femmes qui avaient cependant connu plus de difficultés l'an passé.

Les diplômés de 2013 interrogés en 2014 ont bénéficié d'un meilleur accès à l'emploi que ceux de 2012 interrogés en 2013. Toutefois les résultats sont contrastés entre les hommes et les femmes. La part des diplômés qui exercent une activité professionnelle (dont le volontariat) reste stable (61,8 % de la promotion 2013 - 61,6 % de celle de 2012) [tableau 2]. 59,5 % des femmes de la promotion de 2013 ont une activité professionnelle alors que 65,8 % des hommes en ont une. Toutefois, cet écart homme/femme a diminué par rapport à l'année antérieure où 57,9 % des femmes de la promotion de 2012 avaient une activité professionnelle, comparés à 66,6 % pour les hommes.

Le taux net d'emploi (TNE), qui comptabilise les individus en emploi parmi tous ceux qui sont entrés dans la vie active, a donc augmenté. Il passe de 70,1 % pour la promotion de 2012 à 72,2 % pour celle de 2013. Il retrouve quasiment le niveau de la promotion 2011 (72,7 %). Son évolution est toutefois plus favorable aux femmes (+4,1 points) qu'aux hommes (-0,7 point) même si le TNE est toujours plus élevé chez ces derniers [cf. encadré 1].

Pour la seconde année consécutive, les conditions d'emplois à court terme des ingénieurs se dégradent. Ce sont surtout celles des hommes qui en pâtissent tandis que celles des femmes sont inchangées.

Parmi les ingénieurs salariés, le nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) recule pour la seconde année consécutive. La part de CDI est de 53,2 % pour la promotion 2013, elle était de 54,7 % un an plus tôt et de 57,6 % deux ans auparavant. Le taux de CDI des hommes salariés reste nettement plus élevé (62,9 %) que celui de leurs homologues féminins (47,1 %).

Le niveau de rémunération s'abaisse également une nouvelle fois. **Les ingénieurs diplômés en 2013 qui occupent un emploi à temps complet en France perçoivent en moyenne 28 793 euros, la promotion précédente percevait 29 274 euros.** Les femmes sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes

(-5 %) mais leur niveau de rémunération reste stable.

La part des jeunes ingénieurs qui poursuivent des études reste relativement stable. 12,2 % des diplômés de 2013 ont entrepris une nouvelle formation après l'obtention du titre d'ingénieur, ils étaient 11,7 % l'an passé. Les femmes, toujours plus nombreuses (13,3 %) que les hommes (10,4 %) dans cette situation, cherchent probablement à retarder leur entrée sur le marché de l'emploi.

Un tiers (33,8 %) des ingénieurs en poursuite d'études ont entrepris une thèse, une fois sur cinq en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Pour la seconde année consécutive, la part des thèses connaît un léger fléchissement (35,5 % de au sein de la promotion 2013 et 37,4 % au sein de celle de 2012). Les masters spécialisés connaissent un regain, 31,7 % des ingénieurs diplômés en 2013 s'y inscrivent (25,3 % l'an passé).

Les masters accueillent 18,4 % des jeunes ingénieurs (20,4 % pour la promotion précédente).

Les Masters of Science et Master of Business Administration (MBA) regroupent 5,9 % des poursuites d'études.

Enfin, un ingénieur sur dix s'inscrit dans d'autres formations variées (préparation d'un concours, diplôme national d'œnologie, études de médecine ou encore de pharmacie...).

Les diplômés par la voie de l'apprentissage constitue une population réduite, il est donc préférable de ne pas la comparer trop hâtivement à l'ensemble des ingénieurs. On notera toutefois qu'ils semblent moins enclins à poursuivre des études (7,3 %) et que leur insertion semble encore facilitée même si leurs conditions d'emploi connaissent aussi une légère dégradation. 82,6 % des diplômés par apprentissage entrés dans la vie active ont un emploi. Parmi les salariés, 65,6 % bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. Le niveau de rémunération moyen des anciens apprentis s'élève à 30 108 euros par an.

Tableau 2. Principaux indicateurs de la situation en février 2014 des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2013

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	10,4	65,8	75,3	62,9	29 666
Femmes	13,3	59,5	70,4	47,1	28 263
Ensemble	12,2	61,8	72,2	53,2	28 793
Apprentis	7,3	73,1	82,6	65,6	30 108

La situation des ingénieurs à moyen terme (promotion 2012)

A moyen terme, l'accès à l'emploi des ingénieurs s'améliore également. En revanche, les conditions d'emploi évoluent de façon contrastée : si le nombre de CDI proposés par les entreprises reste stable, le niveau de rémunération des emplois s'affaiblit.

En 2014, 79,8 % des ingénieurs de la promotion 2012 exercent une activité professionnelle (78,9 % de la promotion 2011). Cette progression profite plus aux hommes qu'aux femmes et creuse un peu plus l'écart entre eux. Le taux net d'emploi suit cette tendance. Il augmente de façon générale passant de 88,7 % (promotion 2011) à 90,2 % (promotion 2012). En revanche, il augmente plus fortement chez les hommes (+2,5 points) que chez les femmes (+0,8 point).

Les caractéristiques des emplois occupés connaissent une évolution plus disparate.

Pour la seconde année consécutive, le taux de CDI (73,6%) reste stable parmi les ingénieurs salariés. Toutefois, il évolue différemment chez les hommes et chez les femmes. Il augmente de 80 % à 81,7 % chez les hommes et recule de 69,1 % à 68 % chez les femmes, creusant un peu plus l'écart entre eux.

Le niveau moyen des rémunérations des ingénieurs diminue de plus de 500 euros entre la promotion de 2011 et celle de 2012, passant de 31 321 euros brut annuel pour un emploi à temps plein à 30 789 euros. Bien que la baisse soit plus marquée chez les hommes (-745 euros) que chez les femmes (-384 euros), les hommes restent néanmoins mieux rémunérés (32 200 euros, comparés à 29 789 euros chez les femmes).

Plus d'un an après la sortie du cursus ingénieur, les poursuites d'études concernent encore un peu plus d'un ingénieur diplômé en 2012 sur dix. A noter, que la part des femmes qui entreprennent des études a augmenté de 10,6 % à 12 % tandis que celle des hommes est restée stable (7,5 %). Les poursuites d'études correspondent plus de six fois sur dix à la préparation d'une thèse. Les hommes (69,1 %) étant toutefois proportionnellement plus nombreux que les femmes (59,4 %) à viser le doctorat.

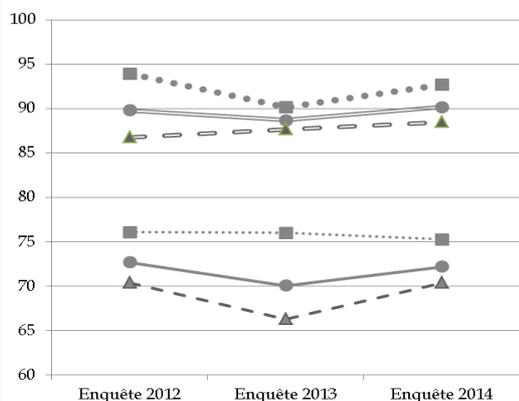
La situation des apprentis à moyen terme est également confortable. S'ils sont encore moins nombreux à poursuivre des études, leur insertion semble facilitée et leurs conditions d'emploi avantageuses.

L'enquête à court terme conduite en 2013 auprès des ingénieurs de la promotion 2012 avait révélé une entrée difficile sur le marché de l'emploi². La situation semble s'être nettement améliorée un an plus tard. En période de conjoncture économique dégradée, il semble que la période d'insertion des jeunes diplômés soit plus longue [cf. encadré 1]. Pour mieux appréhender le parcours sur le marché de l'emploi de cette promotion 2012, il convient de prendre en compte uniquement les ingénieurs ayant répondu à la fois à l'enquête de 2013 et à celle de 2014³.

Tableau 3. Principaux indicateurs de la situation en février 2014 des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2012

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	7,5	84,8	92,7	81,7	32 200
Femmes	12,0	76,4	88,5	68,0	29 789
Ensemble	10,3	79,8	90,2	73,6	30 789
Apprentis	4,0	89,4	95,1	81,4	32 939

Encadré 1 : L'évolution du taux net d'emploi des deux promotions d'ingénieurs sortantes (en %)



En période de situation économique dégradée, l'accès au marché de l'emploi des jeunes ingénieurs semblent prendre plus de temps. Depuis l'enquête 2012, l'évolution du TNE entre la promotion sortante et la précédente peut en témoigner. Le taux net d'emploi, autour de 72 % à court terme, avoisine 90 % à moyen terme. La promotion d'ingénieurs de 2012 qui accède plus difficilement à l'emploi en 2013, affiche en 2014 un TNE équivalent à celui des autres promotions.

Lecture : Lors de l'enquête de 2013, le TNE de l'ensemble de la promotion 2012 s'élevait à 70,1 %, il atteint 90,2 % lors de l'enquête de 2014.

Les secteurs d'activités des ingénieurs (promotion 2013)

Comme les années précédentes, les jeunes ingénieurs s'insèrent dans des secteurs d'activité variés au sein desquels ils exercent des fonctions de différentes natures. Les conditions d'emploi dont ils bénéficient sont relativement variables d'un secteur à l'autre.

Le secteur tertiaire regroupe près de 55 % des ingénieurs en emploi de la promotion 2013 [tableau 4]. Cela recouvre une variété d'entreprises et de structures.

13,9 % travaillent dans les services divers aux entreprises agricoles et non agricoles telles que les sociétés de conseil en gestion, en ressources humaines ou encore en marketing, les bureaux d'études ou encore les banques et assurances. Les jeunes ingénieurs y exercent des fonctions de chargé d'études ou de mission (33 %), de conseiller économique ou financier (30 %) ou de commercial (17 %). Les organisations professionnelles agricoles (OPA) emploient un ingénieur sur dix. Parmi eux, près de six ingénieurs sur dix exercent une activité de conseil.

Les entreprises de commerce et de distribution accueillent également un ingénieur sur dix dans des fonctions commerciales ou marketing.

Les entreprises plus spécialisées du secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage regroupent 7,4 % des ingénieurs où ils exercent des fonctions de chargés d'études ou de mission.

Le secteur public (administration et enseignement) emploie 13% des ingénieurs, comparés à 15% pour la promotion précédente. Cette baisse est plus marquée dans les administrations (d'Etat ou territoriale) que dans l'enseignement.

Un tiers des ingénieurs travaillent dans le secteur industriel, le plus fréquemment dans l'industrie agroalimentaire (y compris la restauration collective). Ce secteur accueille une population plutôt féminisée (73,8 %). Les fonctions qu'elles occupent sont souvent liées à la Recherche et au Développement (30% d'entre elles) et aux services connexes à la production (qualité et contrôle) (25% d'entre elles). Les hommes sont plutôt concentrés sur

des fonctions de production (38 %) et de Recherche et développement (22 %).

Les autres industries (dont l'agrochimie) et les autres activités de fabrication (machinisme agricole, fabrications liées au bois) concernent 9 % des ingénieurs en emploi. C'est l'un des deux secteurs où les hommes sont majoritaires. Les fonctions liées au commerce et au marketing y sont dominantes.

Enfin, environ un ingénieur sur douze travaille dans le secteur de la production agricole, second secteur où les hommes sont majoritaires.

Les conditions d'emploi au sein de ces secteurs sont relativement disparates. Certains secteurs apparaissent plus avantageux que d'autres. Par exemple, le secteur des services divers aux entreprises possède le taux de CDI (74,8%) et le niveau de rémunération (32 048 euros) les plus élevés tandis que le secteur l'enseignement et de la recherche présente le taux de CDI (23,5 %) et le niveau de rémunération (23 482 euros) les plus bas.

Certains secteurs sont plus proches de la moyenne comme celui de l'aménagement, de l'environnement et du paysage où la part des CDI est de 52,5 % et le niveau de rémunération atteint 28 433 euros.

Le statut de cadre ne semble pas toujours aller de pair avec le type de contrat ou le niveau de rémunération. La part de cadres est la plus élevée au sein du secteur public où près des trois-quarts des salariés bénéficient de ce statut. La situation est plus contrastée dans les secteurs où les entreprises privées sont majoritaires. Par exemple, seul un ingénieur sur deux travaillant dans les industries agroalimentaires est cadre.

Tableau 4. Secteurs d'activités dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'ESA en 2013 travaillent en février 2014

Secteurs d'activités	Répartition (%)	Part de femmes (%)	Part en CDI ⁷ (%)	Part des cadres (%)	Rémunération brute moyenne annuelle, avec primes ⁸ (€)
Industrie agroalimentaire (dont restauration collective)	24,3	73,8	47,1	49,5	29 178
Services divers aux entreprises	13,9	59,3	74,8	57,7	32 048
Organisation professionnelle agricole (OPA)	10,4	72,6	48,9	48,3	25 295
Commerce/Distribution	10,1	55,8	61,8	63,4	30 788
Productions agricoles	9,5	41,2	60,4	47,4	26 448
Autres industries (dont agro chimie) et act. de fabrication	9,0	46,2	54,8	69,4	31 454
Aménagement/ Environnement/ Paysage	7,4	51,3	52,5	70,0	28 433
Enseignement, recherche	6,9	61,9	23,5	74,1	23 482
Administrations (Etat, coll. terr., hosp.)	6,1	65,5	51,3	75,6	27 167
Autres secteurs (org. internationaux, loisirs, cult., autres)	2,3	70,3	10,8	48,4	28 612
Ensemble	100,0	61,2	53,2	58,2	28 793

Lecture : 24,3% des ingénieurs diplômés en 2013 qui exercent une activité professionnelle en février 2014 travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire (dont la restauration collective). Parmi eux, 73,8 % sont des femmes, 47,1 % bénéficient d'un CDI et 49,5 % du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération brute annuelle de 29 178€.

Les paysagistes DPLG

L'insertion des paysagistes DPLG s'appréciera davantage à 18 mois qu'à 6 mois compte tenu de la forte propension à l'installation de ces jeunes diplômés.

Pour rappel, les indicateurs mesurés ici portent sur des effectifs de diplômés très réduits, il convient donc de les commenter avec précaution. Cette population semble connaître des difficultés d'insertion à court terme qui s'estompent à moyen terme. Elle se caractérise également par une part

importante d'indépendants. Enfin, leurs emplois sont en adéquation avec la formation suivie : ils sont le plus souvent chefs d'entreprise ou paysagistes concepteurs dans le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du paysage.

Tableau 5. Principaux indicateurs de la situation des paysagistes DPLG en 2012 et en 2013 en février 2014

Promotions	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
2013	7,3	34,1	37,1	45,5	14,3	24 871
2012	4,8	71,4	85,7	62,5	46,7	22 933

Les docteurs vétérinaires

La situation des docteurs vétérinaires

Les docteurs vétérinaires de la promotion 2012, en particulier les hommes, semblent moins enclins à exercer leur profession en libéral que ceux de la promotion 2011. L'accès à l'emploi des docteurs vétérinaires reste toutefois aisé même si les conditions d'emploi évoluent de façon contrastée.

Les docteurs vétérinaires de la promotion 2012 sont ceux qui ont suivi leur cinquième année en 2012 et qui ont obtenu le diplôme d'Etat de docteur vétérinaire au moment de l'enquête. Cette population, particulièrement féminisée, présente une insertion sur le marché de l'emploi plutôt facilitée.

Le taux net d'emploi des docteurs vétérinaires atteint 95,9 % [tableau 6]. Il est en légère augmentation par rapport à celui de la promotion 2011 (95,2 %).

Le nombre de CDI parmi les vétérinaires salariés est stable 72,6 % par rapport à l'an passé. En revanche, la part des CDI chez les hommes augmente de 3,5 points après une baisse considérable un an plus tôt. Celle des femmes poursuit la baisse amorcée en 2012 mais dans une moindre mesure (-1,2 point). Les femmes bénéficient toujours plus souvent d'un CDI que les hommes.

La part des emplois à temps partiels (21,4 %) poursuit la baisse engagée depuis 2012. Les femmes sont toujours plus nombreuses (24,8 %) que les hommes (10,5 %) dans cette situation et 56,1 % d'entre elles n'ont pas eu le choix.

Tableau 6. Principaux indicateurs de la situation de la promotion 2012 des docteurs vétérinaires en février 2014

	En poursuite d'études ⁴ (%)	En activité professionnelle ⁵ (%)	Taux net d'emploi (TNE) ⁶ (%)	En CDI ⁷ (%)	Indépendants (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes ⁸ (€)
Hommes	9,8	87,1	98,3	69,9	7,6	34 452
Femmes	8,2	86,5	95,2	73,4	10,3	30 536
Ensemble	8,5	86,7	95,9	72,6	9,7	31 692

10% des docteurs vétérinaires se déclarent travailleurs indépendants alors que cette proportion avoisine plus de 13 % chez les deux promotions précédemment interrogées. Cette baisse est particulièrement marquée chez les hommes. En 2013, plus de 20% des jeunes hommes vétérinaires occupaient un emploi en libéral alors qu'en 2014 seuls 7,6 % de la promotion sortante se déclarent ainsi.

La rémunération brute annuelle des jeunes vétérinaires travaillant en France à temps plein est de 31 692 euros, soit 900 euros de moins que la promotion précédente (32 600 euros). La baisse est visible chez les hommes comme chez les femmes, perdant respectivement 819 et 1 006 euros en moyenne.

Enfin, les poursuites d'études concernent 8,2 % des docteurs vétérinaires. La hausse observée l'an passé ne s'est pas poursuivie. Les diplômes préparés après la thèse d'exercice vétérinaire sont variés : thèse d'université, Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV), résidanat...

Les fonctions et les secteurs d'activités des vétérinaires

Comme la promotion précédente, les docteurs vétérinaires de 2012 spécialisés dans le soin auprès des animaux de compagnie sont les plus nombreux. Ils sont également les moins avantagés sur le marché de l'emploi.

Parmi les docteurs vétérinaires en emploi, 46,5 % sont spécialisés dans les animaux de compagnie, 31,6 % au sein de cabinets/cliniques spécialisés et 14,5 % au sein de structures mixtes.

14 % des vétérinaires soignent les animaux de production, la plupart dans des cabinets/cliniques mixtes.

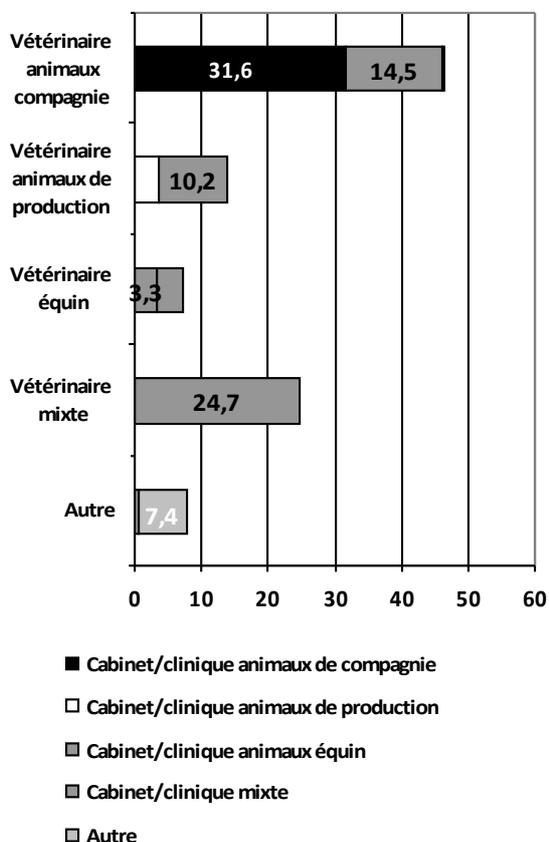
Près d'un docteur vétérinaire sur treize exerce auprès de la famille équine, majoritairement en cabinets /cliniques spécialisés.

Près d'un quart sont vétérinaires mixtes, ils exercent leur activité dans des cabinets/cliniques mixtes.

Enfin, 8 % sont dans une tout autre fonction (conseil, inspection, commerce...) dans des secteurs variés comme l'administration, l'industrie pharmaceutique... [figure 1].

La variété des fonctions exercées masquent des conditions d'emploi contrastées. Les vétérinaires pour animaux de production ou les vétérinaires mixtes semblent avantagés. Quand ils sont salariés, ils bénéficient plus souvent d'un CDI, respectivement 76,1 % et 77,7 %. Ils sont également moins souvent à temps partiel (2,7 % ; 11,1 %). Ils sont aussi les mieux rémunérés, les premiers gagnent en moyenne 33 856 euros bruts par an et les seconds 33 249 euros. Ces conditions d'emploi se distinguent de celles des vétérinaires spécialisés dans le soin des animaux de compagnie ou des équidés. Ils sont le moins souvent en CDI (respectivement 67,1 % et 74,2 %) et le plus souvent à temps partiel (36,1 % ; 22,2 %). Le niveau de rémunération pour ceux qui travaillent à temps complet est le moins élevé (28 218 euros et 29 295 euros).

Figure 1 : Secteurs d'activités des docteurs vétérinaires de la promotion 2012 selon la fonction exercée au 1^{er} février 2014 (%)



Lecture : 31,6 % des docteurs vétérinaires en activité professionnelle sont vétérinaires pour animaux de compagnie en cabinet/clinique animaux de compagnie.

AgroSup Dijon - Eduter
BFES / DGER / MAAF
Juillet 2014

¹ Agrocampus Ouest, AgroParisTech, Agrosup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, EI Purpan, ENGEES, ENSP, ENVA, ENVT, ESA Angers, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, ISA Lille, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

Seule l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville ne réalise pas d'enquête d'insertion professionnelle : sa mission principale est d'assurer la formation initiale et continue de tous les enseignants de l'enseignement technique agricole.

² Voir la synthèse « L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et paysager - Enquête 2013 » sur www.chlorofil.fr, rubrique Enseignement supérieur et recherche - Insertion professionnelle

³ Voir la synthèse « Le suivi de l'insertion des ingénieurs agronomes - Promotion 2012 » sur www.chlorofil.fr, rubrique Enseignement supérieur et recherche - Insertion professionnelle

⁴ Dont les thèses

⁵ Dont volontaires et élèves-fonctionnaires

⁶ TNE = en activité professionnelle / (en activité professionnelle + en recherche d'emploi)

⁷ Les ingénieurs en thèse CIFRE sont considérés en activité professionnelle mais pas les volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte.

⁸ Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires

⁹ Toutes les rémunérations perçues en France, à temps plein